

Information riverains

Quartier Église

Objet : Travaux de voirie rue Charles Auray / rue Candale

Madame, Monsieur,

À compter du lundi 12 août 2019, la Ville entreprend des travaux de requalification pour une durée prévisionnelle de 6 mois :

- rue Candale, de la rue Charles Auray à la rue Méhul ;
- rue Charles Auray, de l'avenue du 8 mai 1945 à la rue Candale..

Ce projet, issu d'une concertation à laquelle plus de 600 personnes ont participé, et présenté en réunion publique au printemps dernier, vise à rendre ces deux rues plus sûres, plus accessibles et plus agréables notamment grâce à la création d'une placette au niveau de l'école, à la mise en place d'une zone 30 et à l'aménagement de pistes cyclables. La part belle sera également donnée aux végétaux avec la plantation de nouveaux arbres et massifs d'arbustes.

Les travaux se feront en deux phases :

- dans un premier temps, rue Candale ;
- dans un second temps, rue Charles Auray.

Durant toute la période du chantier :

- la circulation piétonne sera maintenue sur le trottoir opposé aux travaux ;
- le stationnement sera interdit sur les deux rues afin de faciliter les circulations et de permettre à l'entreprise de réaliser les travaux ;
- la circulation, dans ces rues et au niveau des carrefours, sera restreinte selon l'avancement des travaux ;
- la vitesse sera limitée à 30 km/h ;
- la station Vélib' rue Candale sera fermée durant toute la durée du chantier.

Durant certaines périodes du chantier, des portions seront temporairement inaccessibles aux riverains, et notamment les garages, pendant les horaires de travaux de 8h à 17h30.

Nous vous remercions de respecter les zones de travaux ainsi que les interdictions de circuler et de stationner, afin que l'entreprise puisse vous livrer la voirie le plus rapidement possible.

Les services de la ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire au 01 49 15 41 77. Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Alain Périès

Premier adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme,
à l'Aménagement, à l'Habitat et aux Bâtiments
Conseiller territorial délégué au Territoire du Faubourg



Mathieu Monot

Adjoint au maire, délégué à la Démocratie locale,
à la Qualité de l'espace public, aux Travaux
et à la Politique de la ville
Conseiller territorial